L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 25 MAI 1884. 57me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 25 MAI 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Spear & Escoffier, au No 1010 rue Tchoupitoulas, meubles, croix et boucles d'oreilles en diamants, piaqué, etc.

Par le Shérif, au No 187 rue Tchoupitoulas, 97 balles gunnies et 21 balles sweepings.

Par Roger Murphy, constable, à son entrepôt rue Girod, entre Tchoupitoulas et Magazine, un lot de meubles, faïence, etc.

Progrès et Popularité de L'Exposition de 1884 à la Nouvelle-Orléans.

Je suis persuadé que le nombre des personnes qu'attirera notre Exposition dépassera tout ce que nous pouvons espérer. Le bas prix des transports nous assure la présence de 50 pour cent de la population adulte du Sud. J'ai la conviction que nous pouvons rembourser au Gouvernement de Washington les avances qu'il nous a faites, et que, par dessus le marché, nous serons en état de lui payer un intérêt plus que convenable de son argent.

Tout milite en notre faveur et si nous n'obtenons pas le plus grand succès de l'époque, la faute en sera à notre population, assez aveugle pour ne pas voir où sont ses véritables intérêts. J'ai accepté la direction d'une grande entreprise nationale et internationale ; il faut que notre population se lève et sache tirer parti des offres généreuses que lui fait le pays.

Telle est la dépêche télégraphique que le major Burke envoyait, il y a deux ou trois jours, à la Nouvelle-Orléans, avant de se jeter en chemin de fer, pour revenir parmi nous.

Elle respire la plus grande confiance elle nous promet un magnifique succès, le plus grand du siècle, et le major déclare que si nous ne l'obtenons pas, ce sera notre faute, à nous qui n'aurons pas compris la portée de l'événement qui se prépare, l'étonnante bonne fortune qui s'offre à nous.

Nous comprenons, chez Mr. Burke, l'assurance, la fierté de ce langage, qu'était-ce que le projet d'Exposition? Quand il en a accepté la haute direction. Il n'y avait rien de clair, rien de sûr, et rien de déterminé; tout était vague, indécis; l'entreprise soulevait partout le doute, elle provoquait des sourires d'incrédulité.

M. Burke entreprend la conduite de l'affaire, et la voilà qui se transforme; elle prend un corps, elle grandit, se développe et en arrive bientôt à de colossales proportions. Une popularité soudaine, imprévue, s'attache à elle, et c'est à qui, aux Etats-Unis, comme dans l'Amérique Centrale, voudra y prendre part.

Le Directeur accourt, sur le terrain même, l'entreprise sur des bases larges et solides ; puis il part pour Washington Que de choses faites, que de résultats obtenus, en quelques semaines ! La première fois que l'on entendit parler d'un don ou d'un prêt d'un million de dollars par le Congrès, personne n'y crut. Pouvait-on supposer qu'un gouvernement qui nous a si longtemps tenu rigueur, se prendrait tout à coup, pour nous, d'une généreuse sympathie, et nous ferait, sans hésiter, de pareilles largesses ? L'affaire fut pourtant enlevée, en un tour de main. Puis le pouvoir exécutif, obéissant à l'impulsion de M. Burke, nous offre tous les trésors qu'il possède dans les bureaux de ses différents ministères, et dans les différents musées de l'Union ; il ne fait lui-même exposant, et, à côté de notre immense édifice, il en élève un second, presqu'aussi considérable, en son nom et à ses frais.

Tout cela s'est accompli pendant le séjour de M. Burke à Washington.

Ne faut-il voir là qu'un bonheur inouï ? Est-ce le résultat d'une habileté incomparable ? Nous laissons au lecteur le soin de se prononcer à cet égard. Mais il est impossible de ne pas reconnaître, dans le directeur général de notre Exposition, une prodigieuse activité, un esprit d'initiative, une promptitude de conception et d'action, une habileté dans le maniement des hommes, qui se trouvent bien rarement réunis dans un seul et même esprit.

Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir toutes les grandes associations commerciales de notre ville lui préparer une réception, qu'il mérite à tous égards. Il a très certainement rendu d'immenses services à son Etat d'adoption, dans cette circonstance solennelle, et une manifestation de ce genre fait autant d'honneur à ceux qui la préparent, qu'à celui qui en est l'objet.

Sans doute, il a été puissamment aidé par les circonstances, par le choix heureux du siège de la grande fête de l'industrie. Depuis dix à douze ans, le Nord est possédé de l'idée fixe de s'emparer des différents marchés de l'Amérique Centrale, dans lesquels il entrevoit, pour les produits de ses manufactures, de vastes débouchés. Jusqu'à ces derniers temps, il n'avait vu d'autre moyen de réaliser son projet qu'en sacrifiant la Louisiane ; il avait pris un autre chemin pour se rendre dans ces contrées et y transporter ses marchandises ; il cherchait à y favoriser certaines industries au détriment de celle qui nous fait vivre.

Tout à coup, surgit un projet d'Exposition Universelle à la Nouvelle-Orléans. Le siège se trouve être le port le plus proche des différents Etats dont il convoite le trafic. Bien plus, ces mêmes Etats, qui, de leur côté, sont anxieux d'entrer en relations avec le reste du monde, pour y placer les riches matières premières qu'ils doivent, autant à leur climat qu'à la nature de leur sol, se hâtent de profiter du grand rendez-vous donné à toutes les industries du globe, pour faire connaître et apprécier les merveilleux produits de leur sol, de leurs forêts, de leurs mines ; ils nous demandent, à l'envi, de vastes emplacements dans notre édifice, pour y exhiber leurs trésors, et leurs gouvernants, leurs négociants se promettent bien de venir saluer à la fête de l'industrie, pour entrer en rapports d'intérêts avec les hommes d'Etat, les fabricants, les commerçants, les spéculateurs des deux mondes — moyen nouveau, imprévu, que trouvera le Nord, de nouer, d'un seul coup, les relations commerciales qu'il convoitait ; lui-même s'empresse de favoriser notre Exposition, de lui donner tout l'éclat, toute la grandeur dont elle est susceptible, et l'intérêt qui l'avait, jadis, poussé à se s'éloigner de nous, le force, au moment où il n'y attendait le moins, à nous revenir.

Voilà, qu'on en soit bien convaincu, la véritable raison de la popularité énorme, tout à fait imprévue, qui s'attache, depuis deux ou trois mois, à notre Exposition. Ce n'est pas nous qui avons prononcé le mot, ce sont les journaux du Nord, le *Herald*, de New-York, entr'autres. Ecoutons-le :

L'Exposition de la Nouvelle-Orléans a un grand avantage sur celle de Philadelphie : sa popularité, qui manquait à cet ci dernière. Elle offre des débouchés que ne pouvait procurer celle du centenaire de l'Indépendance.

A Philadelphie, d'ailleurs, on faisait un premier essai ; on y apprenait une expérience qui doit tourner au profit de celle qui s'appète. Voilà pourquoi il faut l'aider et ne pas lui épargner les capitaux dont elle a besoin. Entre l'Exposition d'Atlanta et celle de la Nlle-Orléans, il y a la même différence qu'entre un bazar de Constantinople et l'immense Foire Russe de Nijni Novogorod. Le Sud entier va trouver, dans le grand port de la Louisiane, le moyen de donner à son commerce, à ses manufactures, des développements tout à fait inespérés ; aussi doit-on louer le Congrès de s'être montré généreux à l'égard de cette Exposition.

De semblables expressions sont significatives : elles donnent une juste idée de l'important événement économique qui se prépare, de l'influence qu'il doit avoir sur l'avenir commercial des Etats-Unis, d'un côté, de l'Amérique Centrale, de l'autre, et de la Nouvelle-Orléans qui, placée entre les deux, doit leur servir de trait d'union.

N'oublions pas les paroles du Directeur Général :

Le succès, un succès immense, est assuré. C'est à nous d'en tirer profit. Ce sera notre faute si nous laissons échapper cette occasion de devenir, d'un seul coup, un des premiers ports du monde.

Distribution aux pauvres, le 14 Juillet.

Comme chaque année, à pareille date, depuis la fondation de la fête française nationale du 14 Juillet, l'UNION FRANÇAISE fera, ce jour là, une distribution spéciale de secours aux familles indigentes.

Cette fois, l'UNION veut se mettre en mesure de donner libéralement, sans diminuer l'aide habituelle qu'elle sert aux pauvres. Pour bien dîner un jour, si mémorable qu'il soit, il ne faut pas être obligé de jeûner le reste de la semaine. Il s'agit donc, pour ne pas entraver l'œuvre de la Société, de laisser intacts ses sources régulières, si nécessaires aux misères qu'elle soulage.

Dans ce but, l'UNION s'adresse aux cœurs généreux qui ne sont jamais restés sourds à ses appels ; elle s'adresse à ceux qui pensent qu'aux jours de réjouissance nationale, la fête n'est pas complète si les malheureux n'y trouvent pas, eux aussi, un sujet de joie, une trêve à leurs privations.

C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on pense et que l'on agit, en France, où la part des pauvres n'est jamais oubliée dans le budjet des fêtes publiques.

En se souvenant des indigents le 14 juillet, l'UNION reste donc fidèle aux traditions de générosité de la mère-patrie. Elle fait revivre à l'étranger ses mœurs douces, cette libéralité de cœur, cet instinct chevaleresque et profondément humain qui caractérisent le génie gaulois.

Loin du toit paternel, la protection des faibles devient, pour les fils d'un même pays, un devoir de nationalité..... Ce ne sont pas les Français, chez qui la religion de la patrie est une vertu incontestable, éclatante, qui méconnaîtront ce sentiment de solidarité. Ce n'est point à eux qu'il faudrait rappeler cette belle réflexion d'un philanthrope : "Dans vos heures de réjouissance, pensez à ceux qui souffrent." Il ne les oublieront pas, nous en avons la conviction intime, car, ceux qui souffrent, dans le cas actuel, sont comme eux des membres de la grande famille française.

Nous croyons donc que l'UNION FRANÇAISE recevra de nombreuses offrandes. On nous apprend que l'on peut les adresser à tous les directeurs de la Société, qui tiennent à la disposition du public des listes de souscription, et même à d'autres personnes qui ont bien voulu se charger de ces listes, mais dont l'adresse nous est encore inconnue.

On annonce l'arrivée très prochaine, à New York, de Mr. J. Juvenet, français, qui se propose de faire des expériences publiques sur le décortiquage de la ramie par le procédé A. Favier, et le dégommage de la même matière par les procédés Frémy et Urbain.

Les personnes qui désirent, de plus amples renseignements sur la question peuvent s'adresser à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général de France.

Nous prions le Bureau des Ingénieurs de la Louisiane d'agréer nos remerciements pour un exemplaire de son rapport (1882, 1883 et jusqu'au 20 avril 1884) à la Législature.

LA DÉCOUVERTE DE M. PASTEUR.— Paris, 21 mai.—Le gouvernement a nommé une commission chargée d'étudier les moyens pratiques pour combattre l'hydrophobie par l'inoculation, comme le propose M. le professeur Pasteur.

Extrait d'une lettre adressée, du Bayou Chaotas, paroisse Avoyelles, Louisiane, à la date du 20 de ce mois, à un négociant de la Nouvelle Orléans :

.....Quelle désolation, quel désespoir tout autour de nous ! Les animaux qui s'embourbent ou qui se noient ! Le labeur est triste. Il faut passer ici pour le comprendre. Deux ou trois pieds d'eau presque partout. On ne peut plus sortir sans embarcation, à moins que d'entrer dans l'eau jusqu'aux genoux et souvent plus haut.

Mes voisins et moi, nous avons demandé au gouvernement de venir à notre aide, mais on nous donne peu d'espoir. On nous dit que le gouvernement n'accorde plus rien, parce qu'à la première hausse des eaux, plusieurs ont abusé. Mais, dans notre quartier, nous n'avons jamais rien demandé, et notre liste ne porte que des noms de pauvres petits habitants qui ont de nombreuses familles et sont réellement dans le besoin. La plupart d'entre nous n'ont plus de graines pour une autre récolte ; nos jardins sont tous noyés, et si le gouvernement ne nous vient pas en aide, je ne sais trop ce que nous allons devenir.

Le *Meschacébé*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 24 mai :

Le calme le plus parfait règne dans notre paroisse et le chroniqueur est en peine de glaner quelques faits intéressants. La politique est oubliée et l'agriculture réclame toute l'attention et les soins du moment. Le temps se comporte comme au mois de mai quand il ne fait pas sec, c'est-à-dire qu'il est capricieux, bizarre, fantastique et qu'il verse tous les jours un peu, avec beaucoup de bruit et de fracas. Les récoltes poussent avec force et promettent merveille, l'herbe aussi pousse avec vigueur, mais les travailleurs sont nombreux.

—Jeudi matin de la semaine dernière, M. Gorome Hymel, habitant la rive droite, se levait avant le jour et s'éloignait avec un fusil comme s'il allait à la chasse. Personne n'y fit attention et plus tard dans la matinée on trouva le pauvre homme couché dans une charrette et mort. Il s'était tué. Le détant avait, dit-on, plusieurs fois manifesté l'intention de se suicider.

—Mercredi dernier est décédé un enfant de M. Clément Maurin, à l'âge de 19 mois.

Jeudi est décédée Mme Ulger Guérat, née Madère et âgée d'environ 28 ans.

Nous offrons nos condoléances aux familles.

LA SERICICULTURE EN LOUISIANE.— On sait de quelle importance est pour les Etats-Unis, en général, et pour la Louisiane, en particulier, l'industrie sericicole. Plusieurs Etats voulant la développer chez eux, ont déjà fait appel au Congrès, et lui ont demandé de la soutenir, soit par l'établissement d'un tarif sur la matière première venant de l'étranger, soit par une prime, ou subside accordé aux producteurs de ce textile.

Voilà deux années qu'ici, en Louisiane, à la Nouvelle Orléans et dans les environs, notamment dans la Paroisse Ste Tammany, M. Herbelin a commencé à se livrer, en grand à la sericiculture; ils possède, à Lewisburg, une magnifique plantation de mûriers et une vaste magnanerie, où il va récolter plusieurs milliers de livres de soie. Avec l'énorme quantité de cocons qui vont lui arriver des différentes parties de la Louisiane, ou des Etats voisins, il a assez de matière première pour alimenter la filature qu'il a fondée, l'an dernier : entreprise dont le succès a dépassé toutes ses espérances.

Mais il a dû dépenser bien des capitaux et déployer une énergie à toute épreuve, pour doter l'Etat de cette industrie.

Pour lui donner maintenant les développements nécessaires, il lui faut le secours de quelques capitalistes intelligents et amis du progrès. C'est pourquoi il fait appel aux institutions financières, aux banques, aux compagnies d'assurances, aux négociants.

Que lui faut-il pour atteindre le but désiré de tous ? Une dizaine de millions de dollars, qu'il obtiendra [illegible] moyen d'une émission de 2[illegible] actions en trois séries distinctes : 1°, 50 obligations de $100 chacune ; 2°, 50 de $50 ; 3°, 100 de $25. Les dites obligations, portant un intérêt annuel de 6 pour cent, seraient remboursables annuellement, par dixièmes, au moyen de tirages qui auraient lieu, à partir du 1er juillet 1886.

En garantie du remboursement, il met en hypothèque, au profit des porteurs d'obligations, ses plantations, ses mûriers, ses magnaneries, sa filature à vapeur, de la Nouvelle-Orléans, avec le matériel considérable qu'elle renferme, ainsi que toutes les machines perfectionnées qu'il attend, en ce moment, d'Europe.

C'est, croyons-nous, une affaire sûre, et au bon placement; nous sommes persuadés qu'il obtiendra l'appui qu'il demande.

Nous l'avons vu à l'œuvre ; il y a déployé une activité, une énergie, une persévérance, une ingéniosité qui ne sont égalées que par celles de M. Théophile Harang, le créateur de l'industrie du papier de bagasse. La compagnie fondée par ce dernier, au capital de $75,000, a déjà réalisé près de $50,000 de souscriptions.

Clay Herbelin, nous en sommes profondément convaincus, trouvera également les $10,000 dont il a besoin, pour mener à bien sa belle entreprise.

Les listes de souscriptions sont ouvertes chez MM. C. Black, Président de la Bourse au Coton, rue Perdido ; Arthur Bruns, 104 rue Canal ; G. W. Nott, Compagnie d'Assurances des Marchands ; Isidore Hershemer, coin Gravier et Tchoupitoulas ; D. H. Holmes, rue Canal ; James J. Reise, rue Decatur ; Léon Queyrouze, rue Decatur.

Législature de la Louisiane.

SENAT.—Les bills suivants ont été présentés :

Par M. O'Donnell, un bill pour autoriser l'établissement d'une station supplémentaire de quarantaine à la Passe Nord-Est.

Par M. Foster, un bill prohibant la vente de billets de loteries en Louisiane.

Par M. Jenkins, un bill amendant la loi 7 de 1877.

Par M. Parlange, un bill demandant à nos représentants au Congrès de solliciter des secours pour les districts inondé de la Louisiane.

La résolution (amendée) de M. Strickland ordonnant une enquête relativement au canal du Nouveau Bassin et à celui du Vieux Bassin, dans la paroisse d'Orléans ; chargeant le comité de découvrir quelles mesures il faudrait pour augmenter l'utilité de ces deux canaux—a été adoptée.

La résolution de M. Seay (Chambre) demandant à nos représentants à Washington de travailler à l'adoption du bill (Blair Bill) en faveur de l'instruction publique—a été adoptée.

—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes :

Caddo—Bureau de Santé de Shreveport : James F Utz, R A Gray, D H Billing, Membres du Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de Charité de Shreveport ; Simon Levy, Peter J Tatenhorst, Joseph B Smith.

Tangipahoa—R L Draughn, arpenteur.

St Landry—George O Kline, arpenteur. Notaires—J S Spother, George O Elms.

Iberville—Notaires : T S Grace, Louis E Dreo, Jos Allain.

West Feliciana—Chas L Fisher, assesseur.

Ibérie—Robert Brown, assesseur, en remplacement de J White, démissionnaire ; Dudley P Peebles, arpenteur, en remplacement de S Bronsard, démissionnaire ; Alcide Duar, inspecteur des poids et des mesures, en remplacement de J E Duret.

St. Mary—Notaires : Ernest A Minville, E B Mintz, W J Semthson.

Avoyelles—A S Kolb assesseur, en remplacement de D J Reid, démissionnaire, Thos Kleinpeter, arpenteur ; Notaires : Francis M Mows, D W Welch, M B Mabry, E L Welsh.

CHAMBRE—Le greffier a donné lecture d'une lettre de l'ex-surintendant Fay, qui demande que $60,000 du revenu de 1884 et de 1885 soient rendues au fonds des écoles publiques afin de remplacer la somme allouée aux institutions de l'Etat.

Une résolution de M. Claiborne sollicitant des secours du Congrès pour les inondés, a été adoptée.

La résolution allouant $10,000 pour la caverne Davis, a été déposée et n'a pas encore été considérée.

Bills à présenter :

Par M. Provost, un bill fixant le maximum des taux que devront exiger les compagnies de chemins de fer.

Par M. Downing, un bill amendant la charte de la Nlle-Orléans relativement aux recorders.

Bills présentés :

Par M. Waddell, un bill pourvoyant à un relevé géologique de l'Etat.

Par M. Witkoski, un bill pourvoyant à l'élection des grands jurés dans l'Etat, excepté dans la paroisse d'Orléans.

Par M. Gardner, un bill qui prohibe la vente d'armes dangereuses et de poudre aux mineurs.

Par M. Foster, un bill exigeant que les tracés des chemins de fer soient entourés d'une barrière.

Par M. Hudson, un bill amendant la section 6 de la loi des "licences".

Par M. Shattuck, un bill pour secourir des soldats confédérés.

Par M. Williams, un bill déclarant offense, de la part d'un président, d'un caissier, d'un directeur ou de tout autre attaché d'une banque, le fait de consentir à recevoir un dépôt ou à créer une dette sachant que la banque est insolvable ou tombe.

Par M. Cage, un bill qui amende la loi 7 de 1877 relativement à la responsabilité des paroisses pour les frais des causes criminelles.

Par M. Armstrong, de St-Bernard, un bill qui accorde une charte à J. E. Brou et à ses associés, composant la compagnie de loterie de la Nlle-Orléans et de Shreveport.

—La résolution de M. Bossier chargeant un comité spécial d'instituer une enquête au sujet de la compagnie du canal du Nouveau Bassin, n'a pas été considérée, une résolution semblable ayant été présentée au Sénat.

Le bill de la Chambre pour remplir les vacances dans les cours d'appel, a été adopté.

La Chambre a ordonné de grosgeyer le bill qui amende l'article 39 du code civil revisé, relatif aux divorces, et déclarant une cause de divorce absolu une tentative du mari de tuer la femme et vice versa.

La considération du bill de la Chambre amendant la section 379 du code civil, a été renvoyée indéfiniment.

Le bill de la Chambre validant, dans les mariages, la licence obtenue dans une autre paroisse que celle qu'habitent les mariés, a été lue deux fois.

La considération du bill qui a trait aux ventes publiques et celle qui a trait aux salaires des greffiers de cours, ont été renvoyées indéfiniment.

L'Association pour la culture du poisson, laquelle vient de se réunir à Washington, a livré au commissaire Eugène G. Blackford, un "car" aquarium, contenant un million de jeunes aloses, écloses dans la Station Centrale de la Capitale. On doit les jeter dans l'Hudson, à la hauteur de Troy, New York et recevra autant avant la clôture de l'époque d'éclosion.

Départ de M. Charles Dupaty.

Nous apprenons que parmi les passagers du steamer français *Paris*, qui part ce matin à 8 heures pour le Hâvre, se trouve l'un de nos confrères les plus estimés en Louisiane, M. Charles Dupaty, l'habile et fidèle éditeur du *Pionnier de l'Assomption*.

C'est là certainement une des feuilles les mieux menées dans les campagnes de l'Etat. La rédaction en porte le double cachet du mérite et de la probité politique ; toujours nous l'avons trouvée du côté du bon droit, défendant avec persistance, avec autorité les intérêts vrais de la Louisiane et se faisant aussi l'avocat de la langue française.

M. Charles Dupaty qui jouit dans sa paroisse d'une popularité immense, et bien justifiée par son caractère tout honorable, va redemander à la France, son pays, un retour de santé.

Il l'obtiendra complet, nous n'en doutons, et reviendra dans quelques mois reprendre sa place au sein d'une paroisse qui lui doit bonne part de sa prospérité.

Il emporte nos meilleurs souhaits.

On peut voir encore, dans le cimetière de Lebanon, Ohio, une tombe abandonnée. Si l'on en approche, on déchiffre, non sans peine, cette inscription : "A la mémoire de Elisa H. Clay, fille de Henry et de Lucrezia Clay, morte le 11 août, 1825."

Comment la fille du grand orateur et homme d'Etat américain, se trouve-t-elle enterrée là ? Le voici, en deux mots : Henry Clay était, en 1824, un des candidats à la présidence. Il avait pour concurrents John Quincy Adams, Jack son et Crawford. Il reçut, à la Convention, 37 votes. Le collège électoral n'ayant pas fait de choix, ce fut à la Chambre des Représentants qui fut chargée de ce soin. Clay, ne pouvant se faire élire, reporta toute son influence sur J. Q. Adams, qui fut élu.

Quand le nouveau Président organisa son cabinet, il confia la première place à Clay, qui se rendit immédiatement à Washington, pour y siéger ; puis il revint à Lexington, Ky, pour chercher sa fille, âgée de 12 ans, qu'il aimait éperdument. Les voyages étaient pénibles à cette époque, en grossière diligence, surtout dans un pays aussi accidenté. Les fatigues, les traces, la mauvaise nourriture, eurent raison de la tendre enfant, de ne fille, qui était délicate. Elle mourut en route, à Lebanon, et y fut enterrée par les soins de son père, à qui il était impossible de reconduire ses restes à Lexington.

Clay rentra, triste et morne, à Washington, pour s'y livrer aux luttes de la vie publique.

Peu à peu la tombe fut oubliée et négligée. Elle est tout entière bâtie en pierres de Clinton, et les étudiants avaient prise la triste habitude d'y venir chiffonner des spécimens de cette pierre qu'ils se procuraient, en faisant voler le sarcophage en éclats.

Il y a, un peu plus d'un an, un vieux célibataire s'éprit d'un fol amour pour la mémoire de cette jeune fille ; il fit réparer la tombe et l'entoura d'un cadre.

Sa passion ne fit que croître avec le temps. On l'aperçevait, chaque jour, le plus souvent, les dimanches, pariant tout haut et s'entretenant avec la jeune fille qui apparaissait, toute pleine de vie, à son imagination malade. A la fin, le désespoir le prit ; pour calmer son chagrin, il se mit à boire ; puis, dans un accès de délire, il se fit sauter la cervelle.

En 1848, Charles Lanman, fa'sant le dictionnaire du Congrès des Etats-Unis, écrivit à Abraham Lincoln, pour avoir, sur sa vie, des renseignements exacts. Il reçut cette réponse :

Né, le 12 février 1809, dans le comté de Hardon, Kentucky ; éducation, défectueuse ; profession, avocat ; capitaine de volontaires dans la guerre des Blackhawks ; maître de poste dans un très petit bureau ; quatre fois membre de la législature de l'Illinois ; membre de la Chambre basse du Congrès.

A. LINCOLN.

C'était la coutume parmi les premiers pionniers qui voyageaient dans l'Indiana, quand ils rencontraient une cabane sur leur chemin, de se mettre en rapport avec les habitants, en leur criant : Qui est ici ? [*who is here, who's here?*]

Vers 1815, à l'époque du traité de paix avec les Indiens, alors qu'il n'y avait dans l'Etat que peu d'habitations, éloignées les unes des autres, il y avait grand danger à s'aventurer dans les latitudes de ces régions, sans être bien armé. La première préoccupe que prenait le voyageur, quand il apercevait la fumée d'une cabane ou les feux d'un camp, était de jeter, à distance respectueuse, le cri : *who's here?* Par la réponse qu'il voyait qu'il se trouvait en présence d'amis ou d'ennemis. C'est par la corruption de ce cri que l'on est arrivé à appeler les habitants de l'Indiana *Hoosiers*. Le général Terrell, qui a fait de curieuses recherches sur les origines de l'Etat, affirme que là est la véritable étymologie du mot. Le poème écrit ensuite par Finley, corrobore l'opinion du général.

On dit que la récolte de pistaches, au Sud, vaudra, cette année, trois millions de piastres.

Geo F. Wharton & Bro.—Le stock de livres, brochures, journaux, magazines, etc. tenu par la maison Geo. F. Wharton & Brother, 5 Carondelet, devient de plus en plus considérable. Nous citerons à la hâte : Puck, Harper's Young People, Waverley Magazine, The Graphic, Life, Texas Siftings, Detroit Free Press, The Century Illustrated, enfin "The Current," publié à Chicago, sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs.

MM. Wharton & Brother ont fondé à Paris une agence qui leur transmettra régulièrement tout ce qui sortira des presses de la grande capitale—journaux, revues, brochures, romans, ouvrages scientifiques, recueils artistiques, etc. Ils vendront par numéro ou livraison à leurs clients de langue française à des prix très modérés.

Maison Danziger.—Nos lecteurs trouveront plus loin une annonce qui les concerne ; il y est question d'une vente exceptionnelle de tissus de saison. La maison Danziger vient d'en recevoir un très grand assortiment et se propose de les vendre à des prix d'une modicité surprenante.

Billets gagnants.—On verra aux ventes publiques une autre partie de cette feuille, que deux cinquièmes du lot de 875,000, un cinquième du lot de $25,000, un cinquième du lot de $10,000, un cinquième du lot de $6000 ont été gagnés au dernier tirage mensuel de la loterie de la Louisiane. Peut-être tous les lots ont-ils été gagnés ? c'est possible, mais la Compagnie de loterie ne peut annoncer que des gains partiels parce qu'elle n'a encore payé que les fractions de billets qui lui ont été présentées. Cela avait à cet effet, ainsi que plus haut nous le disons, se lirent au bas desquels sont des signatures connues, celles d'officiers de banques de notre ville chargés de présenter les réclamations de leurs clients à la compagnie. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur à ces avis ; il y trouvera tous les renseignements désirables : noms et domiciles des gagnants, numéros des billets montants échus à chacun, etc., etc.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit ici à nos réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'attirer le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérée à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est dire de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi des pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression commerce. Ces instruments, il en sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

Marchandises nouvelles et vieilles.— M. E. H. Adams a un stock de marchandises nouvelles et un autre stock composé de coupons. Voulant en débarrasser son magasin, il vendra ces derniers articles à un bon marché fabuleux. Quant à ses marchandises nouvelles, il les a achetées avant la dernière hausse du marché, de sorte qu'il peut les livrer à des prix extrêmement modérés. Voir l'annonce.

Un verdict juste.—Les meilleurs juges en musique d'un sans hésitation décèlent que le meilleur piano est le "Mathushek". Il a, vraisemblablement, subi l'examen le plus minutieux de tous les instruments qui se concurrencent, en raison de son étonnante popularité pour son ingénieuse construction, la grande sûreté de ses sons et sa parfaite sonorité. Les juges qui ont scrupuleusement examiné son mécanisme assurent qu'il dure toujours et que jamais il ne perd son son. M. Philippe Werlein, 135 rue du Canal, a un grand assortiment de ces pianos pour la vente desquels, seul ici, il possède l'agence. Vaste assortiment de tous pianos en location pour l'artie côté de Lee, à $5 par mois et davantage.

Commissariat de France

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle .... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis ... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition ....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grandes suivants :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits brute et manufacturés, végétaux, minéraux et soie.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes .....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.

34—Sont sur ce de l'Exposition toutes les substances détonantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

35—La Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au bel ensemble de l'Exposition .....

42—En tems, si le, le Département des Travaux publics fera les arrangements spéciaux qui seront mis plus concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les régies de douane dont la connaissance intéresse les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé :
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général ..... (ils examineront) toutes les questions (concernant leurs) compatriotes spécialement les intérêts aux travaux, aux rapports à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec les formes spéciales fournies par le Directeur Général aux Commissions étrangères ..... Des formes imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur Général.
Approuvé :
ED RICHARD,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Conseil Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Le général Butler a, comme M. de Lesseps, le fameux ingénieur français, la faculté s'endormir quand il le désire, quelque soit l'heure, l'endroit ou la situation où il se trouve.

Il dort comme il marche, comme il écrit, comme il parle. A-t-il, par exemple, une vingtaine de minutes de liberté, il consulte sa montre, ferme les yeux, prend un court repos, se réveille à l'heure qu'il a fixée, sans avoir besoin du moindre réveil matin, et il recommence au besoin, comme s'il avait passé une excellente nuit.

Le Phare de la Loire dit qu'au dernier recensement, il s'est présenté, à Moisdon, un cas très curieux et peut-être unique. On a trouvé dans la même famille trois générations, savoir : le père, petit-fils, les petits-fils et les arrière-petits-fils, dont plusieurs personnes vivant sous le même toit ; et dans la plus étroite union

Décédés, à la paroisse St Bernard, hier samedi, 24 mai, à 8 1/2 heures du matin, à l'âge de 16 mois, EVE ALICE DAUTERIVE, fille de J. B. Dauterive et de Joséphine Fernandez.

MESSE FUNEBRE.

Une messe funèbre sera célébrée, à l'église St Augustin, à 7 heures précises du matin, vendredi 30 mai 1884, pour le repos de l'âme de feu JEAN LARRIEU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

25 mai—3t

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Filles de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.—A une réunion de cette Association, tenue à la susdite date, le préambule et les résolutions ci-après ont été adoptés à l'unanimité :

Attendu qu'il a plu à la Toute Sage Providence de retirer de leur sphère d'utilité nos estimée frères O. JEANNIN, JAMES H. GALWAY et A. L. THICHARD ; et,

Attendu que cette Association a par leur mort, perdu de bons et d'énergiques membres, la société, des hommes justes et loyaux, et leurs familles des parents bien-aimés :

Résolu que cette Association, en souvenant de leurs incessants efforts pour son avancement, manifeste ses chagrin, et envoie à leurs familles éplorées l'expression de leurs sympathies en cette heure de douloureuse épreuve.

Résolu, que l'insigne du deuil soit porté pendant trente jours ; et que ce préambule et ces résolutions soient inscrits aux procès-verbaux de l'Association, et qu'une copie en soit publiée dans l'ABEILLE et le TIMES-DEMOCRAT, et transmise aux familles des frères défunts.

J. G. L. FEUTZ, rapporteur.
LOUIS LAPFERRANDERIE.
A. J. MALONE.
E. A. WILLIAMS.
H. S. SALVANT.
F. V. OUGAT